

## DÉLIBÉRATION

### Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-six, le treize avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 7 avril deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	26	
Absents :	3	
Pouvoirs :	3	
Votants :	29	
Présents :		BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, BELLABES Loïs, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, BALSAMO Mario, MARTIN Catherine, MAZET Jérôme, SALAS Kévin, PARRA Anabelle, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre, GOETINCK Patrick.
Absents :		DANIELE Muriel, VERMARE Anne, DEL OLMO Céline
Absents ayant laissés procurations :		DANIELE Muriel à SALAS Kevin DEL OLMO Céline à BOUCHAMA Salah VERMARE Anne à BORDE SAÏBI Danielle
Secrétaire de séance :		BELLABES Loïs

#### Délibération n° 13\_04\_026\_1B3

#### **OBJET : Désignation des représentants de la commune au Centre Social**

Le Centre Social « la maison du partage » est une association qui a pour vocation de renforcer le lien social et de favoriser le vivre-ensemble au sein d'un territoire (quartier, commune, etc.). C'est un lieu ouvert à tous, qui agit à la fois comme espace d'accueil, de soutien et d'animation.

Conformément aux statuts de l'association de gestion et d'animation du centre social, la ville de Chasse sur Rhône est membre de droit.

Elle dispose de six représentants au sein du conseil d'administration.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants**

**DESIGNE** 6 nouveaux membres au conseil d'administration du Centre Social :

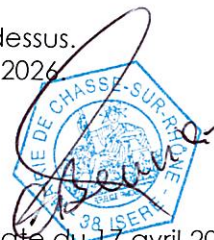
- BOUVIER Christophe
- BORDE SAIBI Daniele
- VERMARE Anne
- DOUKKALI Sonia
- PETIT Magali
- GOETINCK Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026  
Reçu en préfecture le 20/04/2026  
Publié le 17/04/2026  
ID : 038-213800873-20260413-1304\_026\_1B3-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 avril 2026

Le Maire,  
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 17 avril 2026.